



**Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle**

Siège : 59, rue de la gare - 57490 L'HÔPITAL

Site internet : [www.cd57tt.fr](http://www.cd57tt.fr)

Adresse postale :

**BP 7 - 57490 L'HÔPITAL**

## CONVOCAATION COUPE DE LA MIRABELLE Quarts de Finale

Vendredi 17 mai 2019 à 20h30, à

***TERVILLE – Gymnase des Acacias – rue Fabert***

Equipes qualifiées à l'issue des huitièmes de finale (résultats complets sur le site du CD) :

TERVILLE-FLORANGE OC TT 2

MORSBACH AS TT 1

TERVILLE-FLORANGE OC TT 3

HAGONDANGE ES 1

PTIT RED ENCHEN TT 1

SARREGUEMINES AS 1

MONTIGNY LES METZ TT 1

TERVILLE-FLORANGE OC TT 1

### Rappel du règlement :

Les rencontres se jouent par équipes composées de 3 joueurs, avec les restrictions suivantes :

- la participation est interdite aux Messieurs et aux Dames dont les points sont supérieurs à 1199 Points
- une équipe ne peut comprendre qu'un seul joueur ou joueuse classé 11 ou 10
- le classement total des 3 joueurs est limité à 2697 points

Le classement de début de saison est pris en compte pour toute la compétition

Tout joueur engagé dans une équipe ne pourra plus évoluer dans une autre équipe pour la durée de la compétition.

Le tableau final est obtenu par tirage au sort intégral effectué à chaque tour.

A chaque tour du tableau final, les équipes perdantes sont éliminées de l'épreuve.

*Le règlement complet de l'épreuve est consultable sur le site internet du comité départemental, [www.cd57tt.fr](http://www.cd57tt.fr), en rubrique « Le Comité de la Moselle / Statuts et Règlements »*

Le Juge-Arbitre sera M. Franck SCHOUVER - 06.87.07.39.75

Un contrôle des licences et des certificats médicaux sera effectué.

La tenue sportive aux couleurs du club est obligatoire, de même que la tenue identique pour l'ensemble d'une équipe.

Le tirage au sort des rencontres sera effectué sur place à 19h30.

Le Responsable de l'épreuve,  
Denis OMLOR